

Guide pratique d'élaboration du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)

Pour les petites collectivités territoriales

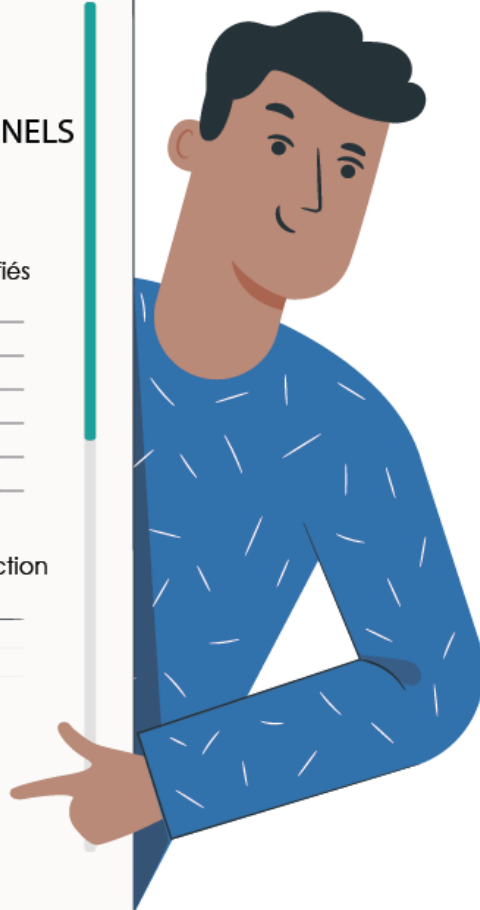


DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

1. Liste des risques professionnels identifiés

2. Actions de prévention et de protection

Accepté



Que contient ce guide ?

Ce guide explique la **méthodologie d'évaluation des risques** et précise les cotations (hiérarchisation des risques par importance) en pages 1 à 5, puis propose un tutoriel expliquant **comment procéder sur le fichier Excel** pour remplir le tableau d'évaluation des risques dans les pages 6 à 8

En fin de guide, des **fiches d'aide à l'évaluation des risques par unité de travail** sont proposées pour les agents administratifs, techniques, d'entretien et ATSEM, ainsi qu'**un questionnaire simplifié de diagnostic des Risques Psycho-Sociaux (RPS)** afin de vous aiguiller dans la démarche.

Méthodologie d'évaluation des risques

L'obligation générale de sécurité qui incombe à l'employeur doit le conduire à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs (article L. 4121-1 du code du travail, applicable à la FPT). Cette disposition générale prévoit la mise en œuvre de mesures de prévention, bâties sur des principes généraux qui doivent aider et guider l'employeur dans sa démarche globale de prévention (article L. 4121-2). L'évaluation des risques constitue un élément clé de cette démarche et les résultats de l'évaluation doivent être transcrits dans un "document unique" (articles R. 4121-1 et suivants).

L'évaluation des risques professionnels (EvRP) constitue donc une étape cruciale de la démarche de prévention. L'identification, l'analyse et le classement des risques permettent de définir les actions de prévention les plus appropriées, couvrant les dimensions techniques, humaines et organisationnelles. Elle doit être renouvelée régulièrement au travers de plusieurs étapes :



Préparation de la démarche :

L'évaluation des risques professionnels est une démarche qui se construit en collaboration avec les agents concernés. Les agents sont les plus à même de décrire leur travail quotidien et de lister les principaux risques auxquels ils sont exposés. Cependant il est aussi nécessaire d'apporter un regard extérieur sur ces risques afin d'être le plus exhaustif possible. Il est donc nécessaire de choisir la façon dont le recensement des risques aura lieu : groupes de travail, entretiens individuels ou collectifs, visites sur le terrain, etc. Cette première étape permet de choisir la façon dont sera structuré le document unique : découpage des **unités de travail** qui se définissent comme un regroupement

de situations de travail présentant les mêmes caractéristiques, c.-à-d. similaires au regard des tâches effectuées et des expositions aux risques associés. Cette étape est aussi l'occasion de tirer parti des documents utiles : fiches de données sécurité, fiches de postes, enquêtes accidents, précédentes versions du document unique, etc.

Recenser les activités et identifier les risques :

Conjointement avec les agents qui réalisent ces activités et, si possible, directement sur le terrain. Ces deux étapes aboutissent à l'inventaire des situations à risques pour chaque unité de travail. Les risques sont classés dans plusieurs familles :

Familles de risques

1 - Chutes de plain-pied	15 - Risque chimique
2 - Chutes de hauteur	16 - Incendie
3 - Chutes d'objets	17 - Explosion / Implosion
4 – Heurt	18 - Risque électrique
5 - Coupures / Piqûres	19 - Equipements sous pression
6 - Pincement / Ecrasement	20 - Espaces confinés / Anoxie
7 - Brûlure / Gelure	21 - Travail isolé
8 - Posture de travail	22 - Noyade
9 - Port de charges	23 - Rayonnements ionisants
10 - Ambiance sonore	24 - Risque routier
11 - Ambiance lumineuse	25 - Risques psychosociaux
12 - Ambiance thermique	26 - Organisation des secours
13 - Vibrations mécaniques	27 - Agression physique / verbales
14 - Risque biologique / sanitaire	28 - Co activité

Evaluer les risques :

Cette étape vise à hiérarchiser les risques en fonction de leur importance, en terme de fréquence d'apparition mais aussi de gravité du dommage potentiel. Au cours de cette étape des scores sont attribués : F pour la fréquence, G pour la gravité, et M pour les moyens de maîtrise déjà mis en œuvre. Il en résulte un score de criticité C qui détermine l'ordre de priorité à prendre en compte pour mener les actions correctives :

Fréquence d'exposition au risque	F
Quelques fois par an	1
Une à deux fois par mois	2
Plusieurs fois par semaine	3
Tous les jours	4

Gravité probable du dommage	G
Gêne, inconfort.	1
Impact corporel ou psychologique mineur sans arrêt de travail.	2
Arrêt de travail, dommages réversibles.	4
Arrêt de travail de longue durée, incapacité permanente, décès.	8

Maitrise Humaine	
Consignes / formation suffisantes	1
Consignes / formation moyennes	2
Consignes / formation insuffisant ou inexistant	3
Maitrise Technique	
Matériel de prévention efficace	0
Matériel de prévention partiellement efficace	2
Matériel de prévention inefficace / inexistant	4
Maitrise organisationnelle	
Organisation adaptée	1
Organisation partiellement adaptée	2
Pas de moyen d'organisation	3

Somme des maitrises	Calcul de la maitrise	M
2	Très bonne maitrise	0,5
3 ou 4	Bonne maitrise	1
5 ou 6	Maitrise Moyenne	2
7 ou 8	Maitrise faible	3
9 ou 10	Pas de maitrise	4

Après avoir évalué la fréquence, la gravité ainsi que la maitrise d'un risque, le fichier Excel calculera le score de criticité.

$$\text{Score de criticité } C = F \times G \times M$$

Fréquence x Gravité (FxG)

32	32	64	96	128
24	24	48	72	96
16	16	32	48	64
12	12	24	36	48
8	8	16	24	32
6	6	12	18	24
4	4	8	12	16
3	3	6	9	12
2	2	4	6	8
1	1	2	3	4
	1	2	3	4

Maitrise M

Préoccupation / Priorité

Majeure
Importante
Faible
Mineure

Cas particulier du risque chimique : Le risque chimique s'évalue selon des critères différents des risques généraux. Il est nécessaire de prendre en compte les caractéristiques de dangerosité du produit inscrites dans la Fiche de Données Sécurité du Produit au travers des mentions de danger relative à la santé humaine. Il faut aussi tenir compte de la fréquence d'exposition, la durée d'exposition et la quantité de produit manipulée.

Mention de Danger de la FDS	D
0- sans mention de danger	0,1
1- H315, H320, H335, EUH210 ou EUH066	1
2- H302, H304, H312, H319, H332, H336 ou EUH206	2
3- H301, H311, H314, H317, H318, H331, H371, H373, EUH031, EUH032, EUH070, EUH202, EUH204, EUH205, EUH208	3
4- H300, H310, H330, H334, H341, H351, H361, H362, H370, H372, EUH071	4
5- H340, H350, H360, EUH201, EUH201A, EUH203, EUH207	5

Quantité manipulée	Q
Moins d'1 kg ou L	1
Entre 1 et 5 kg ou L	2
Entre 5 et 50 kg ou L	3
Plus de 50 kg ou L	4

Fréquence d'exposition	F
Occasionnelle : moins d'une fois par mois	1
Ponctuelle : au moins une fois par mois	2
Fréquente : au moins une fois par semaine	3
Permanente : tous les jours	4

Durée d'exposition	E
Moins de 15 min	1
de 15 min à 1 h	2
entre 1h et 4h	3
plus de 4h	4

Il faudra également tenir compte des moyens de maîtrise mis à disposition de l'agent pour se prémunir des risques chimiques.

Le score de maîtrise est calculé en tenant compte de la maîtrise technique (équipements à disposition), humaine (formations aux risques chimiques) et organisationnelle (protocoles ou consignes définies) :

Maitrise technique	Mtech
Des équipements de protection individuels ou collective sont présents et adaptés et utilisés	0,3
Pas d'équipements de protection ou non adaptés ou non utilisés	1
Maitrise humaine	Mhum
L'utilisateur a reçu une formation ou une sensibilisation aux risques chimiques	0,8
Pas de formation/sensibilisation	1
Maitrise organisationnelle	Morga
L'utilisateur connaît et applique des consignes ou un protocole défini pour l'utilisation des produits	0,8
L'utilisateur ne connaît pas ou n'applique pas les consignes d'utilisation des produits	1

$$M = Mtech \times Mhum \times Morga$$

Le score de criticité est ainsi calculé :

Score de criticité $C = D \times Q \times F \times E \times M$	
C	Préoccupation / Priorité
0 à 9	Majeure
10 à 29	Importante
30 à 59	Faible
supérieur ou égal à 60	Mineure

Les résultats de l'évaluation du risque chimique sont présentés dans une même annexe listant chaque produit et indiquant l'Unité de travail concernée par son exposition.

Proposer des actions correctives

Pour chaque risque considéré comme prioritaire (majeur, important ou même faible selon les critères propres à chaque collectivité), il faut établir une liste d'actions à mettre en œuvre pour maîtriser le risque. Un risque peut avoir plusieurs actions, et plusieurs risques peuvent être couverts par une même action. Il convient de déterminer collégialement ces actions et de prendre en compte leur faisabilité. Pour être efficaces, ces actions doivent être SMART :



Simple	Mesurable	Acceptable	Réaliste	Temporelle
L'action doit être simple à comprendre, claire et précise.	Le résultat doit pouvoir se quantifier ou doit se qualifier.	L'action doit être acceptée par la personne chargée de la mettre en œuvre.	L'action doit être faisable, atteignable avec les moyens de la collectivité.	L'action doit être associée à une date butoir pour sa réalisation.

NB : La typologie des actions correctives est variée. Il peut s'agir de :

1. **Mesures simples de sensibilisation :** telles que l'affichage d'informations, la distribution de guides, l'organisation de réunions, de quarts d'heure de sécurité, ou encore la mise en place d'un livret d'accueil pour les nouveaux arrivants, ainsi que la communication du Document Unique (DUERP). **Des formations**, soit en interne, soit via le CNFPT.
2. **Mesures qui peuvent inclure la révision des dispositions organisationnelles :** comme l'adaptation des horaires de travail, la priorisation et la planification des tâches, la clarification des responsabilités de chaque agent au sein de son équipe, la sous-traitance des travaux dangereux, ou encore le renforcement des effectifs et l'aménagement des locaux.
3. **Mesures d'ordre technique :** notamment le remplacement des produits chimiques dangereux par des alternatives moins nocives, la vérification et réparation d'équipements défectueux (machines, véhicules...), l'acquisition de nouveaux matériels, ou des équipements de protection individuelle et collective adaptés à chaque type d'exposition.

Mise en œuvre et évaluation des actions

Il revient à l'autorité territoriale de décider et de s'assurer de la mise en œuvre des actions. En pratique il est conseillé de déléguer la mise en œuvre aux assistants de prévention et aux agents directement concernés par la mesure corrective. Une réévaluation de l'action après sa mise en place permettra de s'assurer de son efficacité. Elle peut avoir lieu à l'occasion d'une évaluation spécifique du secteur, ou lors de la mise à jour annuelle de l'évaluation des risques.

Autres annexes

Le document Excel comprend également un guide pour chaque unité de travail, permettant d'orienter la collectivité sur les éventuels risques auxquels un agent peut être confronté pendant son travail. Il comporte également trois autres parties : l'une relative au risque chimique, une autre liée à l'émission naturelle de radon et enfin une annexe comprenant la liste des agents exposés aux produits Cancérogènes, Mutagènes et Reprotoxiques.

Comment procéder sur le fichier Excel ?

La plupart des colonnes correspondent à des menus déroulants pré-remplis. Pour une meilleure compréhension, suivez le tutoriel ci-dessous.

Etape 1 : identifier l'activité réalisée

Etape 2 : Sélectionner le risque possible lors de cette activité

Evaluation des risques					
Activité réalisée	Famille de Risque	Situation potentiellement dangereuse	Fréquence d'exposition maximum moyennée	Gravité prévisible du dommage	Niveau de préoccupation initial
Archivage des dossiers	1 - Chutes de plain pied	L'accès au local d'archive est encombré, ce qui pourrait engendrer une chute de plain-pied	Plusieurs fois par semaine	Arrêt de travail, dommages réversibles.	Importante
Décrire la phase de travail. Par exemple : accueil	1 - Chutes de plain pied 2 - Chutes de dénivellation 3 - Chutes d'objets 4 - Heurt 5 - Coupures / Piqûres 6 - Pincement / Ecrasement 7 - Brûlure / Gelure 8 - Posture de travail	option option ment la situation pouvant créer un danger			#N/A

Etape 3 : Décrire la situation dangereuse (voir les fiches associées à chaque unité de travail ci-après)

Evaluation des risques			
Situation potentiellement dangereuse	Fréquence d'exposition maximum moyennée	Gravité prévisible du dommage	Niveau de préoccupation initial
L'accès au local d'archive est encombré, ce qui pourrait engendrer une chute de plain-pied	Plusieurs fois par semaine	Arrêt de travail, dommages réversibles.	Importante
	Quelques fois par an ou moins Une à deux fois par mois Plusieurs fois par semaine Tous les jours		

Etape 4 : Estimer la fréquence d'exposition au risque identifié

Afin d'éviter toute erreur liée à l'estimation du niveau de gravité, il est recommandé de consulter les guides. Face à chaque risque, vous trouverez une couleur permettant d'orienter votre choix.



En bas de chaque guide, une légende détaille la signification de chaque couleur.

Etape 5 : Définir le niveau de gravité de chaque situation de danger

Gravité prévisible du dommage	Niveau de préoccupation initial
Arrêt de travail, dommages réversibles.	Importante

Gêne, inconfort.
Impact corporel ou psychologique.
Arrêt de travail, dommages réversibles.
Arrêt de travail de longue durée, irréversible.

la liste

#N/A

Pour chaque risque, vous devez renseigner l'existence et l'efficacité de trois types de moyens de maîtrise : la sensibilisation et la formation des agents (interne ou externe), l'état et le fonctionnement des équipements techniques, et la pertinence des méthodes d'organisation mises en œuvre. Sélectionnez la réponse appropriée dans le menu déroulant En fonction de vos conclusions.

Moyens de maitrise			
Maitrise Humaine	Maitrise Technique	Maitrise organisationnelle	Description de l'existant / Commentaires
Consignes / formations moyennes	Matériel de prévention	Pas de moyen d'organisation	Manque de place pour ranger les objets qui traînent par terre
Consignes / formations suffisantes Consignes / formations moyennes Consignes / formations insuffisantes	Choisir une option dans la liste		

Etape 6 : Indiquer la présence et l'efficacité des moyens de maîtrise

Etape 7 : Décrire les moyens de maîtrise en place, et/ou commenter la situation.

Guide UT-2 ATSEMUT-2 ATSEMGuide UT-3 TechniqueUT-3 Technique

NB : Une fois les cases précédemment remplies, les niveaux de préoccupation initial (sans prise en compte des moyens de maîtrise) et réel (prenant en compte les moyens de maîtrise existants) ainsi que la criticité réelle sont automatiquement calculés.

Evaluation des risques						Moyens de maîtrise				Criticité réelle (F*G*M)	Niveau de Préoccupation réel
Activité réalisée	Famille de Risque	Situation potentiellement dangereuse	Fréquence d'exposition maximum moyennée	Gravité prévisible du dommage	Niveau de préoccupation initial	Maîtrise Humaine	Maîtrise technique	Maîtrise organisationnelle	Description de l'existant / Commentaires		
Archivage des dossiers	1 - Chutes de plain pied	L'accès au local d'archive est encombré, ce qui pourrait engendrer une chute de plain-pied	Plusieurs fois par semaine	Arrêt de travail, dommages réversibles.	Importante	Consignes / formations moyennes	Matériel de prévention inefficace / inexistant	Pas de moyen d'organisation	Manque de place pour ranger les objets qui traînent par terre	48	Importante

Fiches d'aide à l'évaluation des risques par unité de travail

Les pages suivantes proposent quatre outils pour évaluer les risques, unité par unité, pour les agents Administratifs, Techniques, Agents d'entretien et ATSEM (soit les quatre unités de travail les plus souvent présentes dans les petites collectivités). Ces outils listent d'une manière non exhaustive les situations de danger possibles, les risques correspondants ainsi que leur gravité par couleur et laissent une flexibilité quant à l'évaluation de la fréquence, en fonction du contexte de la collectivité et en concertation avec les agents.

Ces unités de travail sont données à titre indicatif, il appartient à la collectivité de les adapter en fonction de sa situation.

Si nécessaire, il est recommandé d'imprimer ces fiches au format A3 pour une meilleure lecture.

Afin d'aider les **petites collectivités mosellanes (moins de 5 agents)** dans leur démarche d'évaluation des risques professionnels, le Centre de Gestion de la Moselle met à leur disposition ce guide pratique.

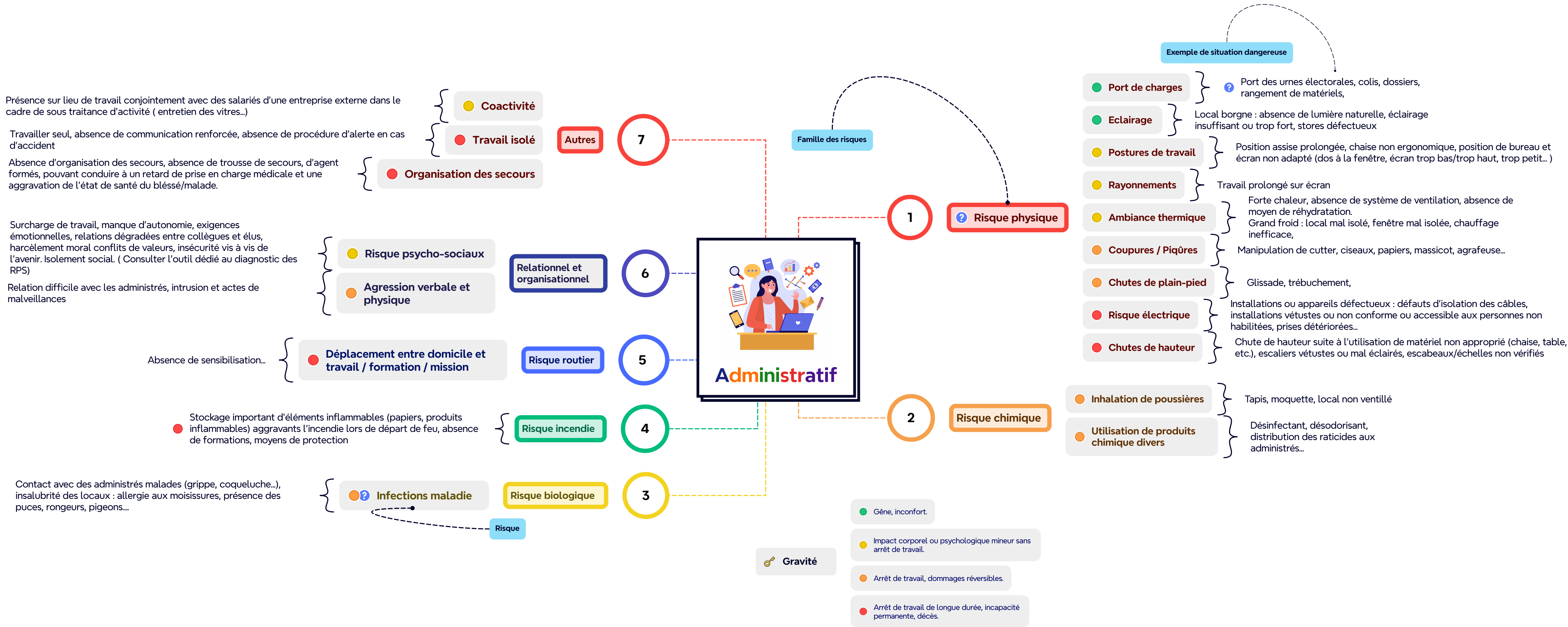
Le schéma ci-dessous organisé autour de sept familles de risques principales, chacune étant détaillée avec des exemples concrets de situations dangereuses, vous aidera à identifier les risques potentiels auxquels **vos agents administratifs** peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs fonctions. Pour mener à bien cette évaluation, trois étapes clés sont à considérer :

Identification des situations dangereuses : Ces situations peuvent être mises en évidence par :

- Des entretiens avec les agents concernés.
- Des visites des lieux de travail.
- L'analyse de l'historique de la collectivité (accidents du travail, maladies professionnelles, incidents, signalements, etc.).

Identification des risques associés : Il est important de noter qu'une même situation peut générer plusieurs risques différents.

Évaluation de la gravité des risques : L'évaluation de la gravité est subjective et dépend de chaque situation. Il est essentiel de prendre en compte les éléments récurrents afin d'éviter de sous-estimer ou de surestimer les risques.



Afin d'aider les **petites collectivités mosellanes (moins de 5 agents)** dans leur démarche d'évaluation des risques professionnels, le Centre de Gestion de la Moselle met à leur disposition ce guide pratique.

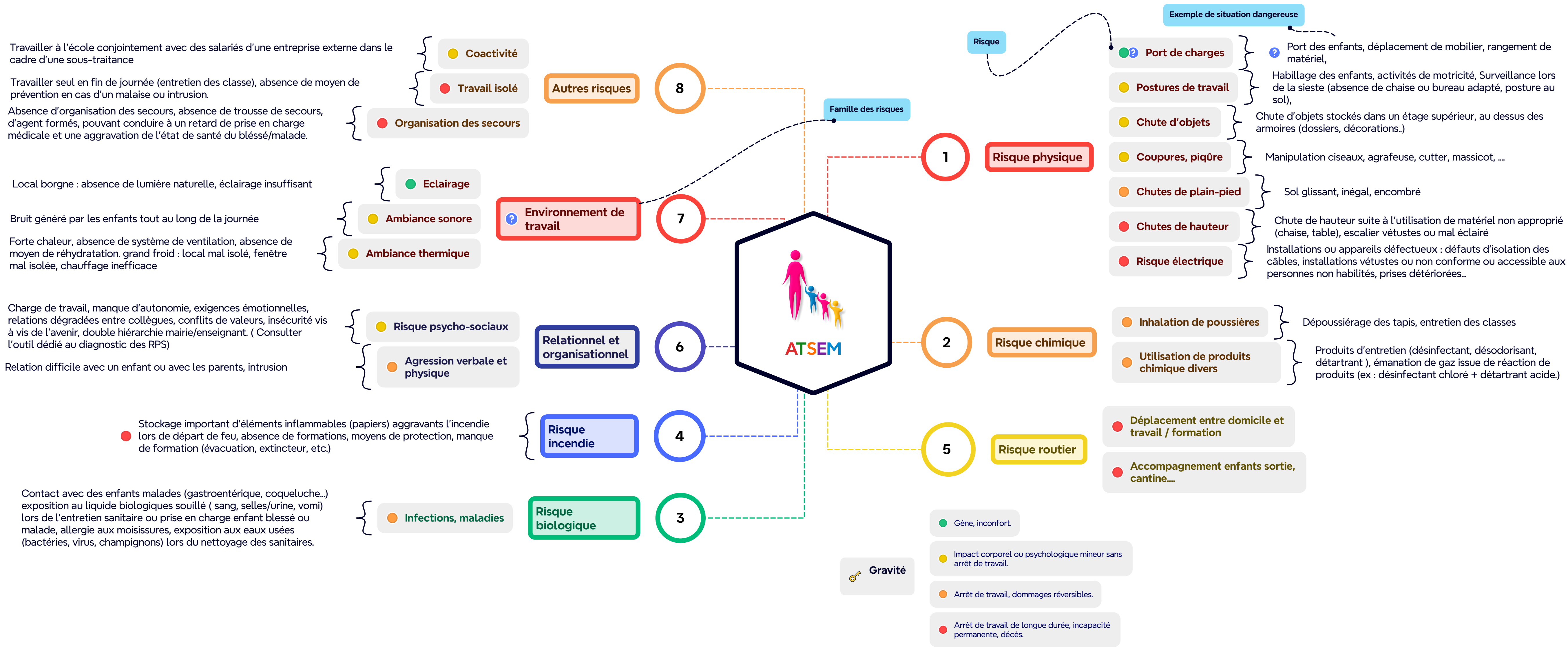
La schéma ci-dessous organisé autour de huit familles de risques principales, chacune étant détaillée avec des exemples concrets de situations dangereuses, vous aidera à identifier les risques potentiels auxquels **vos ATSEM** peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs fonctions. Pour mener à bien cette évaluation, trois étapes clés sont à considérer :

Identification des situations dangereuses : Ces situations peuvent être mises en évidence par :

- Des entretiens avec les agents concernés.
- Des visites des lieux de travail.
- L'analyse de l'historique de la collectivité (accidents du travail, maladies professionnelles, incidents, signalements, etc.).

Identification des risques associés : Il est important de noter qu'une même situation peut générer plusieurs risques différents.

Évaluation de la gravité des risques : L'évaluation de la gravité est subjective et dépend de chaque situation. Il est essentiel de prendre en compte les éléments récurrents afin d'éviter de sous-estimer ou de surestimer les risques.



Afin d'aider **les petites collectivités mosellanes (moins de 5 agents)** dans leur démarche d'évaluation des risques professionnels, le Centre de Gestion de la Moselle met à leur disposition ce guide pratique.

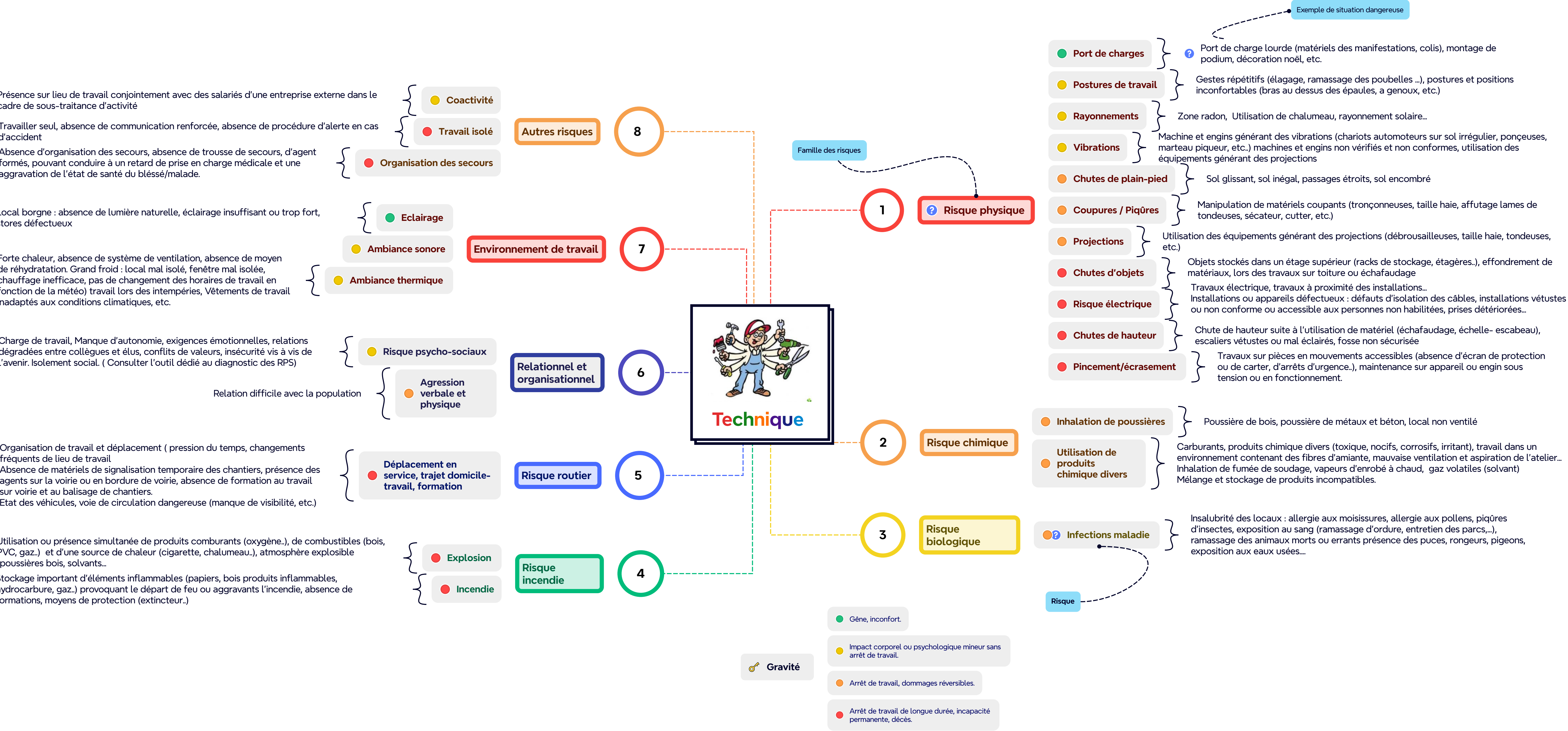
Le schéma ci-dessous organisé autour de huit familles de risques principales, chacune étant détaillée avec des exemples concrets de situations dangereuses, vous aidera à identifier les risques potentiels auxquels **vos agents techniques** peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs fonctions. Pour mener à bien cette évaluation, trois étapes clés sont à considérer :

Identification des situations dangereuses : Ces situations peuvent être mises en évidence par :

- Des entretiens avec les agents concernés.
- Des visites des lieux de travail.
- L'analyse de l'historique de la collectivité (accidents du travail, maladies professionnelles, incidents, signalements, etc.).

Identification des risques associés : Il est important de noter qu'une même situation peut générer plusieurs risques différents.

Évaluation de la gravité des risques : L'évaluation de la gravité est subjective et dépend de chaque situation. Il est essentiel de prendre en compte les éléments récurrents afin d'éviter de sous-estimer ou de surestimer les risques.



Afin d'aider **les petites collectivités mosellanes (moins de 5 agents)** dans leur démarche d'évaluation des risques professionnels, le Centre de Gestion de la Moselle met à leur disposition ce guide pratique.

Le schéma ci-dessous organisée autour de sept familles de risques principales, chacune étant détaillée avec des exemples concrets de situations dangereuses, vous aidera à identifier les risques potentiels auxquels **vos agents d'entretiens** peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs fonctions. Pour mener à bien cette évaluation, trois étapes clés sont à considérer :

Identification des situations dangereuses : Ces situations peuvent être mises en évidence par :

- Des entretiens avec les agents concernés.
- Des visites des lieux de travail.
- L'analyse de l'historique de la collectivité (accidents du travail, maladies professionnelles, incidents, signalements, etc.).

Identification des risques associés : Il est important de noter qu'une même situation peut générer plusieurs risques différents.

Évaluation de la gravité des risques : L'évaluation de la gravité est subjective et dépend de chaque situation. Il est essentiel de prendre en compte les éléments récurrents afin d'éviter de sous-estimer ou de surestimer les risques.

